VAUDREUIL-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 300

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le jeudi 19 novembre 2026, à 19h30, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure relative au permis de construction d'un bâtiment accessoire de type « remise », situé au 80, rue des Ormes, sur le lot 1 676 821 du Cadastre du Québec.

La demande vise à permettre une dérogation au règlement de zonage numéro 300, soit :

1. Permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire de type « remise » à une distance de 3,10 mètres de la ligne de lot, alors que la marge minimale prescrite pour une implantation en cour avant secondaire est de 6,10 mètres, conformément à la grille des spécifications de la zone RA-6 du Règlement de zonage numéro 300.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Mme Isabelle Wirich, consultante externe en urbanisme, par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@vsll.ca

DONNÉ à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce 30 octobre 2026

(s) Danielle Coupal
Danielle Coupal
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière atteste, par la présente, que j'ai publié l'avis public de promulgation ci-dessus en affichant deux (2) copies de celui-ci aux endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux de la Municipalité, ce 30 octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30 octobre 2026.

(s) Danielle Coupal
Danielle Coupal
Directrice générale et
greffière-trésorière